

<b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mars 2021</b>
--

Présents : P. HUGUET, S. BORE, S. LARIDANT, M. GUIMONT, C. BLANCHARD,  
M. LEROUX, M. VERGER, C. LAGIER, R. MINET, O. POURIAS

Absents excusés : E. VASSOR

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Sabrina BORÉ

**DEL : 1\_2021**

**Déroulement de la séance du conseil municipal à huis clos :**

Afin de respecter l'état d'urgence sanitaire ainsi que les directives de confinement du gouvernement et conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, Monsieur le Maire propose au conseil municipal le huis clos pour le déroulement de la présente séance du conseil.

Vote : unanimité des membres présents et représentés.

**Approbation du compte rendu du 30 novembre 2020.**

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2020 est approuvé l'unanimité.

**DEL : 2\_2021**

**Approbation CDG 2020**

Le compte de gestion rédigé par Madame Isabelle GUY, trésorière de Mer, est adopté à l'unanimité des membres présents.

**DEL : 3\_2021**

**Approbation du CA 2020**

Sous la présidence de Madame Sabrina BORÉ, le compte administratif 2020 de la commune de Concriers est adopté à l'unanimité.

**DEL : 4\_2021**

**Affectation du résultat 2020 :**

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	144 812.88 €
- un déficit cumulé d'investissement de	7 923.85 €
- un solde négatif de restes à réaliser	10 865 €

1. Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

**- à titre obligatoire**

\* au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,  
29 653.85 €

**- le solde disponible est affecté comme suit :**

\* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 115 159.03 €

**DEL : 5\_2021**

**Vote du BP 2021**

Le budget primitif 2021 de la commune de Concriers est adopté à l'unanimité.

Section de fonctionnement : 194 696.97 euros

Section d'investissement : 59 721.85 euros

## **DEL : 6\_2021**

### **Vote des taux d'imposition 2021 :**

Afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties reviendra cette année à la commune. Le taux départemental est de 24.40% qui s'ajoute au taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les bases prévisionnelles seront transmises par la DGFIP qu'à partir du 31 mars 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **VOTE** à l'unanimité des membres présents les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **10% + 24.40%** (taux départemental) soit 34.40%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties **36.18%**

## **DEL : 7\_2021**

### **Admission en non-valeur d'une créance d'un montant de 197 euros :**

Malgré toutes les diligences effectuées par la Trésorerie de Mer et conformément aux termes de la convention de recouvrement, il apparaît nécessaire d'admettre en non-valeur une créance d'un montant de 197 euros.

Il s'agit d'une créance de ERDF Loir-et-Cher datant de 2015 ayant pour objet l'occupation du domaine public.

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :***

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur-la créance faite auprès d'ERDF Loir-et-Cher pour un montant de 197 euros,
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2021,
- **CHARGE** le Maire des différentes modalités d'exécution relative à l'admission en non-valeur.

## **DEL : 8\_2021**

### **Travaux communaux pour l'année 2021 :**

Monsieur le Maire présente le devis de la société SAS GUIMONT JMA pour la réalisation de travaux divers d'entretien annuel sur la commune pour 2021.

Le montant HT s'élève à 8 624 euros soit 10 348.80 euros TTC.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :***

**VOTE** : Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

Sabrina BORÉ fait remarquer qu'afin de remédier au problème de gel lors de l'épisode neigeux de cet hiver, il serait souhaitable de prévoir du sel de déneigement en stock.

Muriel VERGER indique que sa cour est régulièrement inondée lors de pluies, même avec les deniers travaux qui ont été effectués dans la rue.

## **DEL : 9\_2021**

### **Gardiennage de l'église pour 2021**

Une indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 120.97 euros est accordée à l'unanimité au Prêtre.

## **DEL : 10\_2021**

### **Subventions aux associations pour 2021**

Une subvention de fonctionnement est accordée à l'unanimité pour les associations suivantes :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT ACCORDE EN 2021</b>
Asso des anciens de Talcy-Roches – Concriers	400 €
Asso Sports et Loisirs Sérís Concriers Talcy	150 €
Croix Rouge	40 €
Souvenirs Français	30 €
Ligue contre le Cancer du 41	40 €
CAUE	60 €
ASSAD	200 €
Asso française contre la myopathie	40 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €
ADMR	200 €
Asso Alzheimer 41	170 €
Téléthon	50 €
Les amis du Château de Talcy	100 €
Course cycliste des 3 communes	100 €

## **DEL : 11\_2021**

### **Contrat de maîtrise d'œuvre BOUR-ESQUISSE**

Suite à la rupture de contrat de l'architecte Mme Marchand pour motif médical, concernant l'aménagement d'une mairie et d'un logement locatif, situé 1 place de l'Eglise, une nouvelle agence d'architecture a été sollicitée pour le projet.

Il s'agit de l'agence d'architecture BOUR-ESQUISSE située à Saint-Gervais-La-Forêt. L'agence a pu reprendre une partie du travail déjà effectué par Mme MARCHAND. En revanche, il est nécessaire de délibérer sur le contrat de maîtrise d'œuvre présenté par l'agence BOUR-ESQUISSE.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 200 000 euros HT

Le taux de rémunération de l'agence est de 10%

Le forfait initial de rémunération est de 20 000 euros HT soit 24 000 euros TTC.

Le forfait initial de rémunération sera rendu définitif lorsque le coût des travaux sera définitif.

Vote : adoption à l'unanimité

### **QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Vaccination contre la COVID-19 :** La commune de Oucques a été désignée centre éphémère de vaccination par la Préfecture pour le 19 mars 2021. La commune de Oucques a proposé a réservé 3 places de vaccinations pour les personnes âgées de + 75 ans sur le territoire. Pour Concriers, une personne a été inscrite pour la vaccination. Monsieur le Maire précise que la commune de mer a engagé des démarches pour devenir également centre éphémère de vaccination.
- **Vidange des fosses septiques :** une initiative avait été faite par la commune il y a quelques années auprès d'une entreprise pour diminuer les frais. La commune de Sérís avait également effectué cette démarche peu de temps avant. Il sera pris contact avec

- Séris pour lancer en commun un projet ?
- **Chiens dangereux** : Plusieurs chiens errants dans la commune ont été retrouvés ces derniers temps, non identifiés par un collier. Pour ceux dont le propriétaire n'a pas été retrouvés, ils ont été emmenés à la SPA de Morée.
  - **Parc de jeux à arborer** : Afin d'embellir le pourtour du parc de jeux, un aménagement paysager sera engagé avec le CAUE lorsque la période COVID sera terminée.
  - **Messe à Concriers** : Une messe de Pâques aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> avril à 16h00 à l'église de Concriers.
  - **Elections départementales et régionales** : les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanche 13 et 20 juin 2021.
  - **Com'Mun** : un mail informatif « Com'Mun » à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux du territoire de la Communauté de Commune sera envoyé régulièrement sur les évènements de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire.
  - **Eclairage public** : des luminaires sont grillés sur le territoire communal. INEO sera contacté pour changer les lampes défectueuses.

Fin de conseil municipal à 19h45.